

— La Gaceta, de Madrid, publie le traité d'amitié et de paix, signé entre l'Espagne et la Colombie.

Les journaux annoncent que la municipalité de Madrid a donné 5,000 pesetas pour les victimes du Ring-Theater de Vienne.

M. Parnell a été transféré, mercredi, au soir, de la prison de Kilmainham à celle d'Armagh.

— Un incendie a éclaté jeudi, dans les grands moulins à farine de Desford, faubourg de Londres, situé sur une des rives de la Tamise.

— LE TIRAGE DE LA LOTERIE ALGÉRIENNE. — Le comité de la loterie nationale algérienne s'est rendu aujourd'hui aux ateliers Fichet pour examiner le nouveau modèle de rous qui a été adopté pour le tirage de cette loterie.

Le comité a constaté que cet appareil présentait toutes les garanties de précision. Il réalise aussi un progrès notable sur tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, en ce sens qu'aucun des détails de l'opération ne peut échapper aux yeux du public.

Ajoutons que la maison Fichet, voulant rendre part à l'œuvre de bienfaisance de la presse française, a généreusement offert à titre gratuit, le matériel complet du tirage.

Ce tirage aura vraisemblablement lieu vers la fin de janvier prochain.

— Il est question de réunir à Paris, vers le mois de mars prochain, tous les officiers et ingénieurs qui seront attachés aux missions d'observations du passage de Vénus en décembre 1882.

Ces officiers, au nombre d'une quinzaine, seront attachés au dépôt des cartes et plans de la marine pour étudier les instruments employés et se familiariser avec leur maniement.

Ajoutons que le crédit ouvert au ministère de l'instruction publique pour subvenir aux frais généraux relatifs aux travaux que nécessitent ces observations s'élève à 108,000 francs.

— L'INCENDIE DU RING-THEATRE. — On mande de Vienne :

« L'archiduchesse Marie-Valentine a demandé que, pour ses sœurs, on lui donnât à élever un petit enfant devenu orphelin par suite de la catastrophe du Ring-Theatre. Le délabrement de l'intérieur du théâtre incendié a dû être suspendu, parce que le pignon de l'édifice menaçait de s'écrouler par ses vieilles murailles, on compte : trois ouvriers attachés au théâtre, sept zinghetiers ou ouvreaux, trois musiciens de l'orchestre et le chef de clique. Le sous-comité, spécialement chargé de secourir le personnel du théâtre, distribué aujourd'hui, entre 180 personnes, une somme d'environ 40 mille florins. »

L'Empereur d'Allemagne a assigné une somme de 15,000 marcs aux victimes de l'incendie du Ring-Theatre.

— La population de Vienne a eu lundi soir un nouveau quart d'heure d'angoisses. Un commencement d'incendie s'est déclaré dans le foyer d'un théâtre du faubourg de Mâtzingdorf et une panique s'est immédiatement emparée des spectateurs. Au dehors une foule considérable s'est amassée, et on a craint un instant que le drame du Ring-Theatre allait se répéter. Heureusement les pompiers sont arrivés promptement sur les lieux et se sont rendus maîtres du feu en quelques heures. On en a été quitte pour la peur. Suivant le correspondant viennois d'un journal anglais, il serait question de fermer tous les théâtres non subventionnés de la capitale, jusqu'à ce que les directeurs ou propriétaires aient modifié les installations et pris toutes les mesures voulues contre les dangers d'incendie.

— LE CHOLÉRA a presque entièrement disparu de Batavia. D'après les nouvelles en date du 16 novembre, adressées au *Rotterdamse Courant*, un grand nombre de malades, qui s'élevait d'abord à 230 par jour, était déjà alors réduit à 3 ou 4.

— On lit dans l'*Intransigeant* : « Mme de R., sœur de M. de T., préfet de police d'une grande capitale du Nord et fille aînée d'un souverain dont le mort récente a fait grand bruit dans le monde, a été prise en flagrant délit de vol dans un grand magasin de nouveautés. » Nous ajoutons que Mme de R., arrivée depuis peu à Paris, était logée dans un des principaux hôtels du quartier de l'Opéra. Elle qui se vante d'être née dans un logement où elle a démontré que le vol était pour elle une habitude, la noble dame a été relâchée, grâce à de puissantes interventions, et il est probable que l'affaire sera étouffée, une grosse, très-grosse somme ayant été versée au directeur du magasin où l'arrestation a eu lieu.

L'*Intransigeant* se trompe. Une dame a été, en effet, arrêtée en flagrant délit de vol dans un grand magasin; mais elle n'a point été prise par le préfet de police de Saint-Pétersbourg.

Son mari, M. de Tréfilix, est consul à Yaroslavl. Ajoutons qu'elle n'a pas été relâchée, mais qu'elle est au dépôt et que le parquet instruit son affaire.

der des secours pour le premier cutter dont l'équipage était dans une très-mauvaise condition, fortement jolés et en danger de mourir de faim. Le commandant à Bolongna a envoyé des courriers à leur recherche. Les efforts les plus énergiques et les plus persévérants seront employés jusqu'à ce qu'on les ait retrouvés. On était sans nouvelles du second cutter. Télégraphiez de l'argent pour usage immédiat à Jakoutsk. Voici la liste des hommes qui montaient les bateaux : *Premier Cutter*, lieutenant Le Nudeman, Noros, Erickson, Kock, Dressler, Bortz, Lés, Iverson, Boyal, Alexia, Al. Lou. *Second Cutter*: Lieutenant Chapp, Dentals, Sweetman, Warren, Johnston, Star, Shawell, Kukna, la *Baleinière*, Melville, Daneshower, Cole Bartlett, Newcomb, Beach, Anden, bach, Wilson, Manson, Indulin, Long-Sing, George Melville, mécanicien-chef.

On manda de Saint-Pétersbourg au *Figaro*, que M. Ivan de Westnye a reçu du directeur du *New York Herald*, une dépêche l'invitant à se tenir prêt à aller en Sibérie, la rencontre des naufragés de la *Jeannette*. C'est un voyage de 7,000 kilomètres en traineau.

— **TRIBUNAUX**

Tribunal Civil. — M^{me} Acker contre la princesse Pierre Bonaparte et ses enfants.

Deux affaires assez curieuses se plaident en ce moment devant la Ire Chambre du Tribunal civil de la Seine.

Dans l'une, nous voyons une dame Acker, rentière, réclamer 45,000 francs à la princesse Pierre Bonaparte, veuve et à ses enfants, le prince Roland et la princesse Jeanne, pour soins, démarches, argent prêt et frais de nourriture et de logement.

On sait que la princesse Pierre est morte il y a quelque temps à Versailles, où il vivait seul, dans un hôtel, et de la façon la plus modeste.

— Pendant ces dernières années que la princesse sa femme, et la princesse Jeanne Bonaparte, sa fille, avaient eu recours aux bons offices de Mme Acker, laquelle serait une bonapartiste fervente. Les deux princesses auraient été quelque temps chez cette dame et Mme Acker leur aurait même fait des avances considérables.

C'est sur la validité et le chiffre de cette créance que s'engage le procès actuel.

Mais le débat a été à peine effleuré hier jeudi, car il ne s'agit en ce moment que d'une question de compétence. La princesse Pierre Bonaparte, sa fille et son fils, le lieutenant Roland Bonaparte, soutiennent qu'ils ont été illégalement assignés à Paris, le prince ayant eu son dernier domicile à Versailles.

C'est pas l'avis de M. le substitut Bastonin, qui conclut au contraire à la compétence du Tribunal de la Seine, Paris étant le lieu du principal établissement passé et présent de la famille Pierre Bonaparte.

M^{me} Albert Martin s'est présentée pour soutenir la demande de Mme Acker. La famille Bonaparte a choisi pour avocat M^{me} Demange, qui fut l'éloquent défenseur du prince Pierre, dans le procès Victor Noir.

— **Un curé en correctionnelle**

Un des plus dignes prêtres de l'arrondissement de Villeneuve, (Lot-et-Garonne), M. l'abbé Fraisse, curé de Cazidière, vient d'être traduit devant le tribunal correctionnel comme prévenu d'avoir, en chaire, critiqué les actes du gouvernement.

Il avait pris pour texte de son sermon un passage des livres saints dans lesquels il avait dénoncé les méfaits de Dieu affligé les peuples qui abandonnent son culte; et en faisant l'application au temps présent, il s'était permis de dire que deux fléaux s'étaient abattus sur la France, le phylloxéra qui détruisait une des sources de la richesse nationale et contre lequel la science était jusqu'ici impuissante, et la guerre de Tunisie, qui était alors dans sa période la plus critique.

Quelques fortes têtes de cru, plus habituées du cabaret que de l'église, avaient fait un œuvre de patriotisme en signalant à M. le garde des sceaux un sermon qui contenait une censure si vive des actes du gouvernement. M. le garde des sceaux a prescrit une enquête, et la suite de laquelle M. Fraisse fut traduit en police correctionnelle.

L'acte de vous dire qu'il a été acquitté. Les instigateurs de cette affaire ont été punis par la honte de leur mauvaise action et par la condamnation de leur administrateur de main d'ouvrier le défenseur de M. l'abbé Fraisse.

— **Nouvelles judiciaires**

La cour de cassation jugera le 25 janvier M. Benoist de Paulenne, président du tribunal civil d'Orange, pour avoir dérobé les lampes allumées le 14 juillet devant la façade du palais de justice, et M. Pissier, juge-suppléant, à Carpentras, pour avoir pris la parole dans un banquet royaliste.

la dernière main à la rédaction de l'exposé des motifs.

— **Nouvelles parlementaires**

Le président du conseil a fait la dernière main à l'exposé des motifs du projet de révision de la Constitution; il le déposera à la rentrée de décembre.

Le Sénat ayant décidé par 285 voix contre 10, qu'il reste saisi de toutes les propositions relatives de l'ancienne Chambre, le projet obligé sera prochainement renvoyé par M. Paul Bert.

— **Plus de messe de minuit**

Paris, 22 décembre, soir.

Il est question, au ministère des cultes, d'interdire au public l'entrée des églises de Paris, à l'occasion de la messe de minuit. On allègue, pour justifier cette décision, une simple mesure de police.

— **Éloge de M. Duruy par M. Paul Bert**

Le ministre de l'instruction publique a ouvert hier, à 8 heures, le conseil d'Etat. Le Conseil supérieur par une allocution dans laquelle il a fait l'éloge de M. Duruy.

— **Une lettre de M. l'abbé Amour**

Cher et vénéré collègue,

J'empressé de vous remercier des médailles, livres, chapeteaux, etc.

— **La guerre en Tunisie**

Un détachement, composé de 90 hommes de troupe et 30 gendarmes, est parti pour aller constater les dégâts de la ligne télégraphique entre Sfax et Medhia.

— **Un curé en correctionnelle**

Un des plus dignes prêtres de l'arrondissement de Villeneuve, (Lot-et-Garonne), M. l'abbé Fraisse, curé de Cazidière, vient d'être traduit devant le tribunal correctionnel comme prévenu d'avoir, en chaire, critiqué les actes du gouvernement.

— **Nouvelles judiciaires**

La cour de cassation jugera le 25 janvier M. Benoist de Paulenne, président du tribunal civil d'Orange, pour avoir dérobé les lampes allumées le 14 juillet devant la façade du palais de justice, et M. Pissier, juge-suppléant, à Carpentras, pour avoir pris la parole dans un banquet royaliste.

émission d'actions non libérées du quart, soit de la Société des pâtes alimentaires, soit de la Société des pâtes alimentaires, soit de plusieurs prévenus. On en est à la plaidoirie au lieu.

— **Le projet de loi sur l'enseignement**

Le Sénat ayant décidé par 285 voix contre 10, qu'il reste saisi de toutes les propositions relatives de l'ancienne Chambre, le projet obligé sera prochainement renvoyé par M. Paul Bert.

— **Plus de messe de minuit**

Paris, 22 décembre, soir.

Il est question, au ministère des cultes, d'interdire au public l'entrée des églises de Paris, à l'occasion de la messe de minuit. On allègue, pour justifier cette décision, une simple mesure de police.

— **Éloge de M. Duruy par M. Paul Bert**

Le ministre de l'instruction publique a ouvert hier, à 8 heures, le conseil d'Etat. Le Conseil supérieur par une allocution dans laquelle il a fait l'éloge de M. Duruy.

— **Une lettre de M. l'abbé Amour**

Cher et vénéré collègue,

J'empressé de vous remercier des médailles, livres, chapeteaux, etc.

— **La guerre en Tunisie**

Un détachement, composé de 90 hommes de troupe et 30 gendarmes, est parti pour aller constater les dégâts de la ligne télégraphique entre Sfax et Medhia.

— **Un curé en correctionnelle**

Un des plus dignes prêtres de l'arrondissement de Villeneuve, (Lot-et-Garonne), M. l'abbé Fraisse, curé de Cazidière, vient d'être traduit devant le tribunal correctionnel comme prévenu d'avoir, en chaire, critiqué les actes du gouvernement.

— **Nouvelles judiciaires**

La cour de cassation jugera le 25 janvier M. Benoist de Paulenne, président du tribunal civil d'Orange, pour avoir dérobé les lampes allumées le 14 juillet devant la façade du palais de justice, et M. Pissier, juge-suppléant, à Carpentras, pour avoir pris la parole dans un banquet royaliste.

virom 350,000 arr. ou 10,000 balles, les ventes à 330,000 arr. ou 9,430 balles et le stock sur place de 200,000 arr. ou 5,000 balles.

— **Visite ajournée**

Paris, 22 décembre.

— **Quels portefeuilles sont menacés?**

Paris, 22 décembre, soir.

— **Le programme des lycées de Lille**

Paris, 22 décembre, soir.

— **Un éboulement**

Paris, 22 décembre, soir.

— **Encore un théâtre qui brûle**

Hambourg, 22 décembre.

— **Un roi qui voyage incognito**

Wiesbaden, 22 décembre.

— **Troubles à Gibraltar**

Madrid, 22 décembre.

— **Exposition de l'industrie irlandaise**

Dublin, 22 décembre.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**

Le Caire, 22 déc.

— **Le budget égyptien pour 1883**